

## ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E A4A



### AVIS À L'INDUSTRIE

**Date de diffusion :** 3 août 2011

**Numéro d'avis :** 02/2011  
(Remplace l'avis 01/2004)

**Objet :** **Modification des règles d'embarquement des pilotes à Victoria (Colombie-Britannique)**

**Lieu géographique :** Approches du port de Victoria (quais Ogden Point A et B)

**Lieu précis :** Station d'embarquement des pilotes Brotchie Ledge, à Victoria (Colombie-Britannique)

#### Consignes :

Pour réduire les risques liés à la navigation des navires qui arrivent à la station d'embarquement des pilotes Brotchie et qui se dirigent vers les quais Ogden Point A et B, l'Administration de pilotage du Pacifique voudrait rappeler aux capitaines des navires qu'ils doivent suivre les règles ci-dessous :

**(1) L'embarquement du pilote se fait deux (2) milles au sud de la bouée « VH ».**

(2) Les navires doivent rester **deux (2) milles** au sud de la bouée « VH » si le pilote qui doit embarquer est retardé.

(3) Une fois que le pilote est à bord, le navire doit rester au sud de la bouée « VH » jusqu'à ce que soit terminée la discussion sur la gestion des ressources à la passerelle.

Je vous remercie pour votre coopération

Brian Young  
Directeur des activités maritimes

*Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le présent avis, veuillez communiquer avec le directeur des activités maritimes par téléphone, au 604-666-6771, par courriel, à l'adresse [info@ppa-app.gc.ca](mailto:info@ppa-app.gc.ca), ou par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous.*